



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	11	2

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

**OBJET : 38-1 - ENVIRONNEMENT -  
CONSERVATOIRE DU LITTORAL - SITE  
DU BOIS DE LA GAROUBE - EXTENSION  
DU PERIMETRE D'ACQUISITION  
AUTORISE - APPROBATION /**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO  
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET  
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS  
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** M. Yves DAHAN, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

324114

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 73 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 7 OCT. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

38-1 - ENVIRONNEMENT - CONSERVATOIRE DU LITTORAL - SITE DU BOIS DE LA GAROUE - EXTENSION DU PERIMETRE D'ACQUISITION AUTORISE - APPROBATION

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public national créé par la loi n° 75-602 du 10 juillet 1975 pour protéger définitivement des espaces naturels, côtiers ou lacustres, d'intérêt écologique ou paysager, soumis à de fortes pressions foncières menaçant leur caractère, ou délaissés, ou inaccessibles au public.

Il mène donc une politique foncière visant à les sauvegarder, les valoriser et les ouvrir au public, notamment en partenariat avec les collectivités territoriales auxquelles il en confie la gestion par voie de convention, conformément à l'article L. 322-9 du Code de l'Environnement.

Toute nouvelle acquisition nécessite l'accord préalable du Conseil d'Administration du Conservatoire, après avis de la Commune concernée et du Conseil de Rivages de Méditerranée.

C'est ainsi que le partenariat liant la Commune au Conservatoire du Littoral s'est traduit par l'acquisition par ce dernier de trois sites, le bois de la Garoupe et le Fort Carré dont il a confié en juillet 2010 la gestion à notre Commune par conventions d'une durée de six ans mais également, plus récemment, par l'acquisition du site de la Batterie du Graillon.

Pour ce qui concerne le bois de la Garoupe, le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 9 hectares. Il souhaite étendre son périmètre autorisé d'acquisition de 6 hectares, pour créer une liaison vers le littoral en contrebas et en hauteur. Cette extension permettrait de rendre encore plus cohérent le périmètre protégé de cet espace emblématique de notre patrimoine naturel.

Le Conservatoire a ainsi sollicité la Commune pour connaître son avis sur cette extension, préalable indispensable à toute nouvelle acquisition.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

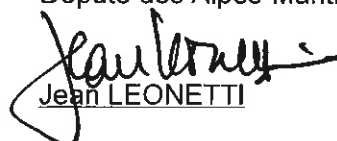
A l'unanimité

- **APPROUVE** l'extension du périmètre d'acquisition autorisé du Conservatoire du Littoral sur le bois de la Garoupe, comme présentée en annexe.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.38-1 - ENVIRONNEMENT - CONSERVATOIRE DU LITTORAL - SITE DU BOIS DE LA GAROUBE - EXTENSION DU PERIMETRE D'ACQUISITION AUTORISE - APPROBATION -

**Date de transmission de l'acte :** 07/10/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/10/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3271-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140926-DCM3271-14-DE

**Date de décision :** 26/09/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes  
8.8. Environnement